

/RJE.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N° 220 /PC/DAI-T.- ANNEE 1965

portant nomination du Directeur de la Régie
des Transports Urbains de Cotonou.-

/E PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964;
VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°54/PC/SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des membres du Gouvernement;
VU la Loi n°64-17 du 11 Août 1964 sur l'organisation municipale;
VU la délibération en date du 10 Mars 1965 du Conseil Municipal de COTONOU;

D E C R E T E :

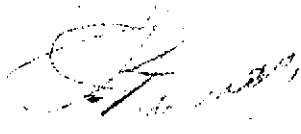
ARTICLE 1°.- Mr. MOEVI Yves-Oswad, Secrétaire Général de la Mairie de COTONOU est nommé Directeur de la Régie des Transports Urbains de la Commune de COTONOU.

ARTICLE 2°.- Le présent décret sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera./.-

COTONOU, le 29 JUIN 1965

AMPLIATIONS :

PR.....4
PC.....15
DAI.....8
Dép.SUD.....4
COMMUN.COT..4
MINISTRES...9
MFAEP.....6
MJL.....6
SGG.....4
AND.....4
JORD.....1
INTERESSE...1


J. AHOMADEGBE-TOMETIN,-